

# BRIGADE numérique Gendarmerie

En cas d'urgence,  
contactez le 17 ou 112

La brigade numérique  
répond à toutes vos  
sollicitations **NON-URGENTES** sur  
[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
ou les réseaux sociaux



• Dialoguer en temps réel, vous apporter une réponse concrète et immédiate



• Nous signaler un événement ou un fait



• Vous donner une réponse à un problème de sécurité



• Vous renseigner sur les démarches de préplainte en ligne



• Vous orienter vers l'administration compétente



• Obtenir un récépissé d'enregistrement sur la main courante gendarmerie pour acter un différend familial, de voisinage sans pour autant déposer plainte

